

Résultats de la 2^e qualification TSEEAC 2025 et retour sur la réforme des qualifications

Le SNCTA présente ci-dessous la liste des candidats admis à la 2^e qualification, examen important dans le parcours carrière des Techniciens Supérieurs des Études et de l'Exploitation de l'Aviation Civile.

À la suite du Protocole social 2023-2027, des modifications importantes ont été actées au sujet des qualifications techniques. Le SNCTA profite de la parution de ces résultats pour vous les rappeler.

Affectation	Nom	Prénom
BEA	TISSOT	Mathias
CRNA/SE	BEL	Margaux
	ROBERT	Tiana
DSAC/AG	COUDOUY	David
	GERMACK	Flore
DSAC/EC	GARNOTEL	Dorothee
	KHALFAOUI	Nabil
	NDOKO	Sandrine
DSAC/N	MERABTI	Ghania
DSAC/NE	FERNANDEZ	Nicolas
DSAC/O	FROC	Guillaume
	LE BRAS	Dominique
	NGUYEN	David
DSAC/OI	BENBRIKA	Sihem
	HUMBLLOT	Aurélie
DSAC/SE	BOUKKA	Sandrine

Affectation	Nom	Prénom
DSAC/SE	CARILLO	Julien
DSAC/SO	BERNON	Patrick
	BOUBALA	Youssef
	GUYODO	Annick
DTI	ARZALIER	Phillippe
SEAC/PF	FRUGE	Manoa
	LAPLANE	Aurélie
SNA/AG	NELSON	Ken
SNA/N	SERRET	Clément
SNA/O	PEYRARD	Fabrice
SNA/RP	COGOLLOS	Sandra
	CUTELLE	Léonard
	FRANQUES	Gilles
	LOPEZ	Kevin
	MARBOEUF	Laurent
	PRIVEY FERAL	Steve
SNA/N	CLASEN	Yann
	ENDARA	Camille
SNA/NE	ESTEBAN	Victor
SNA/SE	INNOCENTINI	Éric
SNA/SSE	MAZIERE	Frédéric
	SAUTON	Guillaume
	URBANCZYK	Nathalie

Des changements majeurs à venir dans le parcours carrière des TSEEAC

Le Protocole social 2023-2027 modifie de façon importante le parcours carrière des TSEEAC. Le GT protocolaire 7, en particulier, a acté la suppression de la 1^{re} qualification et la réforme de la 2^e qualification. En ce sens, l'examen 2025 de la 2^e qualification est le dernier sous cette forme.

Le GT protocolaire 8 devrait, quant à lui, définir d'ici la fin du premier trimestre 2026 de nouvelles modalités de déroulement de carrière intégrant, entre autres, les conclusions du GT 7.

La suppression de la 1^{re} qualification

La suppression de la 1^{re} qualification impose une modification du décret statutaire TSEEAC. Le parcours législatif aura lieu à l'issue des travaux protocolaires dédiés. Une publication au *Journal officiel* est attendue en 2027.

La simplification de la 2^e qualification

La simplification de la 2^e qualification sera effective dès 2026 selon les principes suivants :

- ☀ la note de synthèse (NDS) sera supprimée ;
- ☀ l'épreuve écrite sera maintenue. Elle comprendra un questionnaire à choix multiple (QCM) de spécialité identique à l'actuel (20 questions) et 4 questions ouvertes (QO) au lieu de 6 aujourd'hui parmi les 8 proposées. Sa durée passera de 1h50 à 2h ;
- ☀ l'épreuve orale sera maintenue avec 2 disciplines choisies sur les 4 disponibles, dont une discipline de spécialité (niveau

d'expertise) et une discipline de connaissance générale (niveau d'option). Sa durée sera de 30 minutes. Le timing de l'oral sera rééquilibré (5 mn + 16 mn + 9 mn) afin de mettre l'accent sur la spécialité ;

☀ les coefficients, 6 au total contre 10 actuellement, seront rééquilibrés : QCM (1 contre 2 actuellement), QO (maintien à 2), oral (3 contre 4), la NDS (2 actuellement) disparaissant ;

☀ la semaine d'auto-évaluation à l'ÉNAC sera maintenue.

Le calendrier des changements

Les travaux sur le parcours carrière et la refonte de la formation GSEA vont se poursuivre en GT protocolaires jusqu'à la fin du 1^{er} trimestre 2026. À l'issue, le décret statutaire TSEEAC sera modifié en conséquence pour intégrer les conclusions de ces GT, puis sera analysé par le Conseil d'État : 2026 est donc une année de transition pendant laquelle les 1^{re} et 2^e qualifications seront conservées, cette dernière étant simplifiée comme indiqué *supra*.

En 2027, à la suite de la validation du décret TSEEAC par le Conseil d'État puis la parution au *Journal officiel*, la 1^{re} qualification disparaîtra et la 2^e qualification deviendra la qualification technique statutaire supérieure (QTSS).

Dans l'intervalle de la parution des nouveaux textes, le dispositif statutaire actuel est bien entendu toujours d'actualité.

Le SNCTA tient à féliciter les lauréats de l'exigeant examen de la 2^e qualification !

Le SNCTA prend toute sa part dans le travail de refonte du statut TSEEAC dans les GT protocolaires. Lorsque ces derniers seront conclusifs, il communiquera sur les changements à venir dans le parcours carrière des TSEEAC.

Une question ? Contactez le Conseil TSEEAC du SNCTA via bts@sncta.fr.